



écriture comptable location saisonnière

Par **Donpoloproprío**, le 17/02/2023 à 12:59

Bonjour à tous,

Je viens vous demander de l'aide concernant une écriture comptable de revenu de location saisonnière.

Au risque de paraître un peu bête car j'ai la sensation que mon cerveau bloque sur quelque chose de relativement simple...

J'ai le statut de loueur meublé et mes logements passent en location saisonnière l'été, au départ des étudiants.

Par exemple, mes versements Airbnb pour l'été sont de 1002€ avec, déjà déduit, 37€ de frais.

Je ne comprend pas comment passer cette écriture tout en conservant les 1000€ pour les comptes 512 et 706...

Je vous remercie pour votre aide !